



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 17 octobre 2022

Relevé des décisions du Président

DÉLIBÉRATION**N° 2022 – 092**

En exercice : 38
Titulaires présents : 29
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 6
Excusés : 2
Nombre de votants : 36

Le dix-sept octobre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Sauveur, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	EXCUSE		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	POUV	Isabelle FORMET	Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22, il appartient au Président d'informer le conseil communautaire des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées.

Ressources humaines - recrutements

Budget général

➤ Piscine

- Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Pierre ARTEMOFF en qualité de conseiller territorial des APS principal dans le cadre du remplacement d'agents titulaires en congés annuels les week-ends du 15/16.01.2022 et du 26/27.02.2022 à raison de 16 heures (contrat 2022-01 et contrat 2022-07)

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022		
Objet	Relevé des décisions du Président	Délibération n°2022	092
		Page 2 sur 5	

- Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Alice GREGET en qualité d'adjoint technique dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour exercer les fonctions d'agent d'entretien - caissier du 11.07.2022 au 15.07.2022 à raison de 22 heures et du 21.07.2022 au 26.08.2022 à raison de 53 h en juillet et 125 h en août (2022-18)

- Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Nadine GALTE LEVEQUE en qualité d'opérateur des APS dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité du 21.07.2022 au 26.08.2022 à raison de 51h25 en juillet et 132h25 en août (contrat 2022-19)

- **Multi accueils**

- Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Emeline GIMENO en qualité d'agent social dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire placé en congé de grave maladie pour assurer les missions d'agent petite enfance du 05.02.2022 au 04.12.2022 à raison de 30 heures hebdomadaires (contrat 2022-02 et 2022-15)

- Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Naoual ESSAHLI en qualité d'adjoint technique dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire placé en congé de maladie ordinaire comme suit :
 - du 28.02.2022 au 01.04.2022 à raison de 28 heures hebdomadaires (contrat 2022-04)
 - du 02.04.2022 au 31.05.2022 à raison de 20 heures hebdomadaires (contrat 2022-12)
 - du 01.06.2022 au 01.07.2022 à raison de 28 heures hebdomadaires (contrat 2022-14)
 - du 02.07.2022 au 30.08.2022 à raison de 20 heures hebdomadaires (contrat 2022-16)

- Nomination en qualité d'adjoint d'animation stagiaire de Madame Naoual ESSAHLI à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 01.09.2022 (arrêté 2022-196)

- Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Marion LOISEAUX en qualité d'adjoint technique dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire placé en congé de maladie ordinaire pour assurer les missions d'agent d'entretien du 01.03.2022 au 31.03.2022 à raison de 20 heures hebdomadaires (contrat 2022-06, 2022-08 et 2022-11)

- Nomination en qualité d'adjoint technique stagiaire de Madame Marion LOISEAUX à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 01.04.2022 (arrêté 2022-106)

- Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Coralie BETSCHEN en qualité d'auxiliaire de puériculture dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire du 01.04.2022 au 31.03.2023 à raison de 35 heures hebdomadaires (contrat 2022-10)

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022		
Objet	Relevé des décisions du Président		Délibération n°2022 092
	Page 3 sur 5		

- Conventions de stage dans les structures multi accueils entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et :
 - Le Lycée Lumière pour l'accueil de :
 - Loane ROBIN-PEAN pour la période du 24.01 au 12.02.2022
 - Lola TAHIRI pour la période du 24.01 au 12.02.2022
 - AAMI70 pour l'accueil de Ambre BALLET pour la période du 28.02 au 11.03.2022
 - Le Centre Européen de formation pour l'accueil de Angélique HENRY pour la période du 05.05.2022 au 03.02.2023
 - Le CNED pour l'accueil de Anne-Laure PICQUOT pour la période du 11.07.2022 au 23.02.2023

- **Relais petite enfance**
 - Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Déborah STEPHAN en qualité d'adjoint d'animation dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire placé en congé de maladie ordinaire puis en congé maternité du 14.02.2022 au 12.08.2022 à raison de 28 heures hebdomadaires (contrat 2022-03 et 2022-09), puis en remplacement de 2 agents à temps partiel à raison de 17.50 heures hebdomadaires du 01.10.2022 au 31.12.2022 (contrat 2022-20)

- **Siège**
 - Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Alexandra PIERRET en qualité d'adjoint administratif dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire placé en disponibilité d'office pour raisons de santé du 01.03.2022 au 30.09.2022 à raison de 35 heures hebdomadaires (contrat 2022-05 et 2022-17)
 - Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Alice GREGET en qualité d'adjoint technique dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire placé en congés annuels du 14.05.2022 au 25.06.2022 à raison d'un temps de travail de 41h75 (contrat 2022-13)
 - Contrat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Véronique MILLE en qualité d'adjoint technique dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire placé en congés annuels du 12.09.2022 au 30.09.2022 à raison de 21 heures hebdomadaires (contrat 2022-22)

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022		
Objet	Relevé des décisions du Président	Délibération n°2022	092
		Page 4 sur 5	

Budget SPED

- Contrat de droit privé entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Hélène GENTILHOMME en qualité de chauffeur/ripeur en CDD du 01.02.2022 au 28.02.2022, puis en CDI à compter du 01.03.2022 à raison de 35 heures hebdomadaires
- Contrat de droit privé entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Fabien GUY en qualité de chauffeur/ripeur en CDI à compter du 01.03.2022 à raison de 35 heures hebdomadaires
- Contrat de droit privé entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Julien HENRY en qualité de ripeur en CDD du 01.02.2022 au 28.02.2022, puis en CDI à compter du 01.03.2022 à raison de 35 heures hebdomadaires
- Contrat de droit privé entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Sébastien LAURENT en qualité de ripeur en CDD du 26.02.2022 au 27.05.2022 à raison de 35 heures hebdomadaires, puis du 28.05.2022 au 30.06.2022 à raison de 31.50 heures hebdomadaires
- Contrat de droit privé entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Monsieur Léopold CLAUDE en qualité de ripeur saisonnier du 18.07.2022 au 29.07.2022 et du 02.08.2022 au 04.08.2022 à raison de 35 heures hebdomadaires
- Contrat de droit privé entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Monsieur David BEAUCHET en qualité de ripeur saisonnier du 08.08.2022 au 26.08.2022 à raison de 35 heures hebdomadaires
- Contrat de droit privé entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et Madame Fany PERRIN en qualité de ripeur saisonnier du 02.08.2022 au 04.08.2022 et du 08.08.2022 au 26.08.2022 à raison de 35 heures hebdomadaires
- Rupture conventionnelle du CDI de Monsieur Arnaud BLAISON, chauffeur/coordonnateur de collecte à compter du 1^{er} septembre 2022 pour un montant de 27 676 €.
- Demande de disponibilité pour convenances personnelles accordée à Monsieur Gaétan TERREAUX pour la période du 18.10.2022 au 17.10.2023 (arrêté 2022-198)

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022		
Objet	Relevé des décisions du Président		Délibération n°2022 092
	Page 5 sur 5		

Ressources humaines – Formations

- Signature de 4 conventions de formation professionnelle entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et :
 - 1- **L'organisme de formation BULLE D'O**, à titre ponctuel (du 14 au 16 mars 2022) et à titre payant (729€ttc), sur les pratiques LEAA, pour un agent des crèches communautaires ;
 - 2- **APAVE ALSACIENNE SAS**, à titre ponctuel (06/05/22 et 05/10/22) et à titre payant (encadrant formation initiale 228€TTC et recyclage concepteur 132€TTC), pour deux formation AIPR au sein du pôle Patrimoine-Environnement ;
 - 3- **APAVE ALSACIENNE SAS**, à titre ponctuel (10/10/22) et à titre payant (200.64€ttc) concernant une formation initiale AIPR niveau Opérateur pour un agent de la maintenance technique ;
 - 4- **PRO 65**, à titre ponctuel (1 jour) et à titre payant (179€TTC) concernant une formation initiale AIPR niveau Opérateur pour un agent de la maintenance technique.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

